



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 3 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

**Rapport – préavis No 53/2023 - Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Bucciol « Pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux à Prangins »**

Membres : **M. Samir Abid (1<sup>er</sup> Membre) – Alternative pranginoise**  
Mme Isabelle Hering – Alliance libérale de Prangins  
M. Régis Bovy – Alliance libérale de Prangins  
Mme Giovanna Bachmann – Entente pranginoise  
M. Olivier Binz – Entente pranginoise

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers